

PARTICIPATION CITOYENNE



PARTICIPATION CITOYENNE DANS NOTRE VILLAGE

La municipalité de Saint Jean les Deux Jumeaux vient de signer une convention avec la Préfecture de Seine et Marne et le commandant de groupement de la Gendarmerie Nationale. La Participation Citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune. La démarche « Participation Citoyenne » consiste à associer les habitants à la protection de leur environnement.

Elle offre de nombreux avantages :

- rassurer la population en luttant contre le sentiment d'insécurité souvent décorrélé de la délinquance
- recréer un lien social au sein des zones où elle est mise en oeuvre par une solidarité de voisinage active.
- améliorer la réactivité et surtout l'efficacité des forces de sécurité contre la délinquance car elles s'en trouvent mieux informées et plus rapidement sollicitées.

Concrètement:

Des habitants se proposent comme Citoyen Référent

auprès du Maire de la commune.

La mairie transmet leur demande à la gendarmerie

qui valide ou non cette proposition.

Un gendarme référent pour la commune de Saint Jean les Deux Jumeaux est désigné par le responsable de la gendarmerie de La Ferté sous Jouarre.

Ce gendarme entretient un contact régulier avec

les citoyens référents : recueille les informations,

dispense des conseils et diffuse des messages de

prévention à des fins d'information de la population.

Rôle du citoyen Référent :

Alerter la gendarmerie de tout fait de nature à

troubler la sécurité des personnes ou des biens

dont il serait témoin.

Il relaie également les conseils et messages de

prévention de la gendarmerie auprès des autres

habitants du quartier.

En revanche:

La participation à ce dispositif ne lui confère pas

de prérogatives de puissance publique. Il ne s'agit en aucun cas de se substituer aux

unités de la gendarmerie mais de favoriser une

intervention efficace de leur part. Le citoyen référent n'est en aucun cas

à des dispositifs de surveillance de quartier ou

de la commune.

intégré

MAIRIE DE ST JEAN LES DEUX JUMEAUX

Nous contacter

Copyright 2025 Mairie de St Jean les Deux Jumeaux